

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/35/L.91/Rev.1
19 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 64 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Liban, Mozambique
et Sao Tomé-et-Principe : projet de résolution révisé

Examen de la situation économique à Djibouti, en Guinée équatoriale,
en Guinée-Bissau, à Sao Tomé-et-Principe, aux Seychelles, aux Tonga,
et dans des pays en développement ayant récemment accédé à l'indépen-
dance, en vue de l'inscription de ces pays sur la liste des pays les
moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant la décision 1980/161 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 1980, dans laquelle le Conseil a décidé de prier le Comité de la planification du développement d'accélérer l'examen de la situation économique de Djibouti, de la Guinée équatoriale, de la Guinée-Bissau, de Sao Tomé-et-Principe, des Seychelles, des Tonga et de pays en développement ayant récemment accédé à l'indépendance, en vue de leur inscription sur la liste des pays les moins avancés, et d'adresser au Conseil, à sa première session ordinaire de 1981, des recommandations concernant ces pays;

Décide d'autoriser le Conseil à examiner, lors de sa première session ordinaire de 1981, les recommandations du Comité de la planification du développement concernant les pays susmentionnés et à ajouter à la liste des pays en développement les moins avancés, ceux des pays susmentionnés auxquels s'appliqueraient les critères existants et les données les plus récentes relatives à ces critères.